

# **FOCUS HOME INTERACTIVE**

Société Anonyme

11, Rue de Cambrai

75019 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 - résolution n°11

# FOCUS HOME INTERACTIVE

Société Anonyme

11, Rue de Cambrai  
75019 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 - résolution n°11

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux visés par la loi, tant de la Société que des entités qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.225-180-I-1° du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette proposition pourra entraîner une attribution d'un nombre maximum de 50.000 options, étant précisé que :

- chaque option donnera droit de souscrire à une action ordinaire à émettre dans le cas des options de souscription ou existante dans le cas des options d'achat ;
- le nombre total des actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription ou d'achat attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée, à attribuer des options de souscriptions d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport du Directoire appelle de notre part les observations suivantes :

- Concernant les options de souscription d'actions, le rapport du Directoire ne comporte pas l'information prévue par l'article R.225-144 du code de Commerce.
- Les modalités de fixation du prix ne sont pas conformes à l'article L.225-177.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La-Défense, le 7 Septembre 2020

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil

Deloitte & Associés

**BERTRAND GATTI**

*Julien RAZUNGLES*

Bertrand GATTI

Julien RAZUNGLES